

Marcot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

05 janvier 2015



LE TEAM COSTERG, LORS DE LEUR VICTOIRE EN COUPE D'EUROPE EN BOB À 4 À SAINT-MORITZ, EN SUISSE.

LORS DE LA COUPE DU MONDE DE BOBSLEIGH À LA PLAGNE, RÉSULTAT DU TEAM COSTERG EN BOB À 4 :

- 14ÈME AU CLASSEMENT COUPE DU MONDE ET 1 IÈME AU CHAMPIONNAT D'EUROPE.
- 25ÈME : NOUVEAU CLASSEMENT COUPE DU MONDE 2014/15 (112 POINTS)

EN BOB À 2 :

- 12ÈME AU CLASSEMENT COUPE DU MONDE ET 8ÈME AU CHAMPIONNAT D'EUROPE.

Présents : M. Jean Luc BOCH, maire, Mmes Séverine BRUN, Christiane CHARRIÈRE, adjointes, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND, Gérard MONTILLET, adjoints
 Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Sylvie BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Corine MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales
 MM. Laurent ASTIER, Michel ASTIER-PERRET, Richard BROCHE, Stéfan KOUMANOV, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux.

Excusée : Marion LIZEROUX, conseillère municipale (pouvoir à Gérard MONTILLET)

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN a été élu secrétaire de séance

Monsieur le maire présente ses vœux de bonheur, de santé et de réussite pour la nouvelle année à l'ensemble du conseil municipal.

Puis il demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2014. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaiterait que sa remarque concernant le point sur les avenants des travaux des galeries soit inscrite dans le compte rendu. Il rappelle qu'à son interrogation concernant la réalisation de la réserve dans les galeries des Ecrins, monsieur le maire avait répondu que le montant de ces travaux figurait bien dans le montant total. Joël OUGIER SIMONIN souhaite apporter un complément d'information sur le montant des travaux de rénovation des galeries, et indique que le montant initial était de 3 717 826 euros HT, sur lequel il convient de déduire les travaux non réalisés pour environ 300 000 euros HT. Le montant définitif de ces travaux en incluant la maîtrise d'œuvre, le géomètre, les travaux réalisés par les services techniques en dehors du marché est bien supérieur aux 5 000 000 euros HT annoncés. Après vérification, monsieur le maire précise que le montant total du coût de cette opération (travaux, maîtrise d'ouvrage, honoraires, études, foncier, appel de fond copro....) est de 5 540 572,32 € TTC. Puis, Monsieur le maire propose le retrait d'un point et l'ajout de deux points à l'ordre du jour du conseil municipal : retrait de la délibération relative aux tarifs de la salle polyvalente de Macot chef lieu, certains tarifs sont encore à modifier et il est donc préférable de reporter cette délibération au prochain conseil municipal, ajout de deux délibérations concernant les fonds de concours à verser à la communauté de communes des versants d'Aime. Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour à l'unanimité.

Affaires générales

1. CARTE PASS'PLAGNE

Le conseil municipal approuve le renouvellement du principe de la carte Pass'Plagne. (Votants : 19, pour : 19)

2. NOUVELLE COMMISSION PARITAIRE COMMERÇANTS AMBULANTS.

Fabienne ASTIER rappelle au conseil municipal qu'un marché hebdomadaire a lieu pendant les saisons touristiques à Plagne Centre.

La commune est dans l'obligation de créer une commission paritaire composée de deux représentants de la commune désignés par le conseil municipal et deux représentants des commerçants désignés par l'organisation professionnelle représentative

Le conseil municipal décide de créer une commission paritaire du marché de Plagne Centre et désigne Myriam MONTMAYEUR et Fabienne ASTIER comme représentantes de la commune. Il prend note que deux représentants des commerçants sont désignés par le syndicat départemental des commerçants non sédentaires. (Votants : 19, pour : 19)

3. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

René ALLAMAND informe que le comité syndical du SIGP a approuvé la modification des statuts du SIGP relative au transfert de la compétence «tourisme» des communes vers le SIGP, le 16 décembre dernier.

Les communes doivent également approuver ce transfert. La préfecture a en effet imposé la création d'un seul et unique office du tourisme pour La Plagne, regroupant ainsi la compétence touristique pour le territoire de la Grande Plagne en une seule entité.

Il rappelle que la compétence «tourisme» comprend : l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique (commercialisation et opérations marketing), l'animation de manifestations à vocation touristique, le développement touristique local et l'élaboration et la commercialisation de services et de produits touristiques, y compris la centrale de réservation.

René ALLAMAND indique que les décisions concernant les transferts d'équipements feront l'objet de discussions au sein du comité syndical du Sigp. (Piscine de Bellecôte, piste de bobsleigh, stade Jean Luc Crétier, la tour de glace à Champagny...)

Le conseil municipal approuve les modifications telles que proposées dans les statuts du Sigp. (Votants : 19, pour : 19)

4. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TOURISME

Après avoir pris en compte les modifications statutaires du syndicat intercommunal de la Grande Plagne, René ALLAMAND propose au conseil municipal d'approuver le transfert de la compétence « tourisme » au SIGP pour l'ensemble du territoire de la commune de Macot La Plagne. Monsieur le maire ajoute que le transfert prendra effet au moment où le préfet de la Savoie l'aura validé par arrêté préfectoral.

René Allamand informe que la subvention de la Maison du tourisme sera prévue dans le budget primitif 2015 des communes d'Aime et Macot, puis sera prise en charge par le Sigg à partir de la date de prise d'effet de l'arrêté préfectoral.

René Allamand rappelle que, bien que cette structure unique soit une obligation pour la station si elle souhaite être classée, sa création aura des effets très positifs pour la station. Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence «tourisme» au SIGP pour l'ensemble du territoire de la commune et demande au préfet de la Savoie de prendre l'arrêté portant modification des statuts du Syndicat. (Votants : 19, pour : 19)

5. CONVENTION D'UTILISATION PAR LA COMMUNE D'AIME D'UN QUAI DE DÉCHARGEMENT SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Gérard MONTILLET fait part de la demande de madame le maire d'Aime de pouvoir utiliser durant la période d'hiver le quai de déchargement de neige, appartenant à Macot La Plagne, situé sur la départementale RD221, dans le talus gauche après Plagne Centre.

Gérard MONTILLET propose donc de conclure une convention pour une durée de 10 ans, et de fixer la redevance annuelle à 500 euros afin de participer à l'entretien de cet équipement.

Patricia BÉRARD demande pourquoi la commune d'Aime a besoin d'utiliser le quai de déchargement de Macot La Plagne.

Gérard MONTILLET explique que le conseil général a interdit à la commune d'Aime de décharger la neige à l'endroit habituel (juste à côté de l'équipement de la commune) car la manœuvre déstabilisait le bord du talus. N'ayant pas d'autres endroits, la commune d'Aime sollicite ainsi la collectivité de Macot La Plagne.

Michel ASTIER PERRET n'est pas contre la mutualisation des services mais il aurait souhaité que le montant de la redevance soit un peu plus élevé. Il fait remarquer que la commune d'Aime ne participera pas financièrement à des travaux conséquents en cas de besoin. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'utilisation de cet équipement public en contrepartie d'une redevance annuelle de 500 euros. (Votants : 18, pour : 15, abstention : 3, Patricia BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Michel ASTIER PERRET)

Finances

6. FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre de l'opération de recensement 2015, le conseil municipal décide la création de 10 postes d'agents recenseurs et fixe la rémunération de ces agents comme suit :

Par feuille de logement remplie :

Documents remis : 1ère semaine : 1.20 €, 2ème semaine : 1.20 €, 3ème semaine : 1.10 €, 4ème semaine : 1.10 €

Par bulletin individuel rempli

Documents remis : 1ère semaine : 1.50 €, 2ème semaine : 1.50 €, 3ème semaine : 1.50 €, 4ème semaine : 1.50 €

La collectivité versera un forfait de 250 € pour les frais de

transport et de téléphone.

(Votants : 19, pour : 19)

7. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE À LA MATO DANS L'ATTENTE DU BP 2015

Laurent Astier, ne prenant pas part au vote, quitte la séance. Dans l'attente du vote du budget primitif 2015, le conseil municipal autorise monsieur le maire à engager, liquider et mandater le versement de la subvention à la Maison du tourisme dans la limite de 1/12e par mois du montant accordé en 2014, soit 128 700 euros le 06 janvier 2015 et 128 700 euros le 1er février 2015. (Votants : 18, pour : 18)

Marchés publics

8. AUTORISATION À SIGNER L'ACCORD-CADRE « FOURNITURE DE CARBURANT ET COMBUSTIBLE

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de désigner les entreprises qui assureront la fourniture et le transport de carburant en vrac (gasoil et GNR) pour les engins et véhicules de la commune, et l'approvisionnement en combustible (FOD) des bâtiments communaux, pour une durée d'un an, renouvelable une fois. Puis il indique que la commune de Macot La Plagne a décidé d'attribuer cette prestation sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaire. Après de longues discussions, il s'avère que cette solution est la plus pertinente afin d'obtenir des tarifs intéressants pour les collectivités.

A l'échelle du canton, monsieur le maire précise que 5 communes ont opté pour l'accord cadre, et 4 communes ont choisi la procédure à bons de commande.

Suite à la consultation lancée et à l'analyse des offres, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'accord-cadre avec les entreprises qui seront retenues.

(votants : 19, pour : 19)

Urbanisme

9. MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC DU PROJET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU

Patrice MEREL indique que le projet de modification simplifiée n°2 du PLU est relatif à l'exploitation de la carrière de sable de La Plagne. La convention de l'exploitant étant arrivée à échéance, ce dernier a déposé un nouveau dossier auprès de la commission des carrières. Ce dossier a été refusé par les services de l'État, l'extension de la carrière n'ayant pas été pris en compte dans le PLU de la commune. Il propose ainsi de modifier le PLU pour prendre en compte ces travaux.

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune, le conseil municipal indique que le dossier et un registre pour mentionner les remarques seront mis à disposition du public qui en sera averti par voie d'affichage, par une insertion dans le journal municipal et par le biais du site internet de la commune. (votants : 19, pour : 19)

Ajout délibération

10. FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME - STADE DU GROS MURGER

Séverine BRUN explique que le code général des collectivités territoriales permet aux communes de participer financièrement par le biais d'un fonds de concours à certaines compétences dévolues à la communauté de communes des versants d'Aime sous certaines conditions.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de verser une somme à la communauté de communes des versants d'Aime (Cova), afin de l'aider à supporter les charges importantes du stade du Gros Murger. Le montant de ce fonds de concours est calculé par application d'un taux de 25% aux dépenses directement rattachées à l'entretien et à la maintenance du site, en plafonnant le montant de ce soutien financier à 12 405 €.

Joël OUGIER SIMONIN pensait que ce stade était financé moitié par Aime et moitié par Macot. Monsieur le maire explique que le stade est financé à 25% par Macot, 25 % par Aime et 50% par les autres communes, cet équipement étant en effet utilisé par l'ensemble des communes (entre autres par le football club de Haute Tarentaise).

Joël OUGIER SIMONIN demande pourquoi la gestion directe de ce stade n'est pas prise en charge intégralement par la Cova. Monsieur le maire est d'accord sur ce point, qui pourra être évoqué lors des discussions futures relatives aux transferts de compétence à la COVA et à la mutualisation des services.

Richard BROCHE explique que le financement d'origine (50/50) avait été décidé lorsque le football club regroupait Aime et Macot et que les statuts n'ont pas été changés depuis, mais il est tout à fait possible de les modifier. Afin de participer au financement des dépenses nécessaires au fonctionnement du stade du Gros Murger, le conseil municipal décide d'attribuer un fonds de concours à la communauté de communes des versants d'Aime soit un montant maximum de 12 405 euros. (Votants : 19, pour : 19)

11. FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME - CONTENEUR SEMI ENTERRÉS

Tout comme pour le stade du Gros Murger, Séverine BRUN propose au conseil municipal de verser une somme à la communauté de communes des versants d'Aime (Cova), afin de participer au financement des dépenses d'investissement relatives à l'installation d'un parc de conteneurs semi-enterrés sur la commune.

Le montant de ce fonds de concours est fixé à hauteur de 50% du total des dépenses d'acquisition et de pose de grappes implantées sur le territoire communal, soit un soutien financier établi à 18 321,53 €.

Monsieur le maire demande des précisions sur l'origine du financement de ces conteneurs semi-enterrés.

Richard BROCHE explique que la décision d'installer des conteneurs semi-enterrés sur l'ensemble du canton d'Aime a été prise en 2003 lors du passage au tri sélectif. La conséquence financière était bien sûr importante et la communauté de communes n'avait malheureusement

pas le budget suffisant pour financer ces travaux. Il a donc été décidé que les communes supports de stations participeraient financièrement à hauteur de 50% et les autres communes à hauteur de 30% lorsque des conteneurs semi-enterrés seraient installés sur leur territoire. Pour information, un conteneur semi enterré a une contenance de 5000 L contre 750 L pour un bac. Le ramassage des conteneurs demande l'emploi de 6 personnes à l'année avec 3 véhicules au lieu de 30 personnes et 8 véhicules en saison d'hiver pour le ramassage des ordures ménagères en bacs.

Afin de participer au financement des dépenses relatives à la création d'un parc de conteneurs semi-enterrés sur la commune de Macot La Plagne, le conseil municipal décide d'attribuer un fonds de concours à la communauté de communes des versants d'Aime pour un montant de 18 321,53 euros. (votants : 19, pour : 19)

QUESTIONS DIVERSES

LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics inférieurs à 100 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

Monsieur le maire indique que l'équipe municipale travaille actuellement sur le projet de réhabilitation de la Place Perrière à Plagne Centre. Celui-ci concernera l'ensemble de la Place en partant de la gendarmerie jusqu'au dessus des pompiers.

DIRECTION DES SERVICES

Suite au départ de Nicolas Démas, directeur général des services, monsieur le maire informe que Géraldine Favre a été nommée directrice générale des services. Une directrice générale adjointe a été embauchée et prendra ses fonctions le 2 février 2015.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

René ALLAMAND informe qu'un appel à candidature avait été lancé pour recruter un chargé de mission «tourisme» afin de travailler sur les dossiers de demande de classement des quatre communes membres (Aime, Bellentre, Macot-la-Plagne et Champagny-en-Vanoise) et de l'Office de tourisme intercommunal afin que la station puisse être classée. Le poste a été pourvu par Séverin Garcia, ancien agent de la commune de Macot La Plagne et de la Maison du tourisme et qui par conséquent connaît bien le territoire de la Grande Plagne.

OFFICE DE PROMOTION DE LA GRANDE PLAGNE

Stéfan KOUMANOV informe que Yann CLAVILLIER, directeur de l'OPGP, a donné sa démission le 1er janvier 2015 et quittera ses fonctions le 30 mars 2015. Il quitte la station de La Plagne pour prendre les fonctions de directeur de l'office du tourisme d'Annecy.

Monsieur le maire ajoute que le prochain candidat à ce poste devra correspondre au profil nécessaire pour diriger la structure unique qui regroupera l'ensemble de la compétence «tourisme» des 4 communes supports de la station de La Plagne.

De ce fait, Stéfán KOUMANOV explique qu'un bureau extraordinaire a eu lieu en fin d'après midi pour débattre de ce sujet. Les grandes lignes du profil souhaité ont été dessinées et il a été décidé de s'appuyer sur un cabinet de recrutement professionnel pour trouver le bon candidat.

Stéfán KOUMANOV poursuit en indiquant que l'appel à candidatures n'a pas encore été publié. Il estime que le futur candidat n'intégrera pas ses fonctions avant la fin mai/début juin.

Suite à la demande de Michel ASTIER PERRET, monsieur le maire assure que le conseil municipal sera informé régulièrement de l'évolution de ce recrutement.

Monsieur le maire fait également remarquer que la future structure permettra de vendre directement des packages à la clientèle (logement/forfait/location de ski/descente de piste de bob....par ex.), ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement. Les statuts de l'Opgp permettent seulement à la structure de se positionner comme intermédiaire entre les prestataires et la clientèle mais pas d'encaisser directement les paiements des clients. Par conséquent, cela place la station en retard par rapport à ses concurrentes.

MAISON DU TOURISME

Laurent ASTIER explique que les équipes de la Maison du tourisme sont sur le terrain depuis le début de l'hiver et qu'ils ont déjà œuvré pour la coupe d'Europe de bobsleigh, pour les Étoiles du sport, pour la nuit du pompon rouge et pour la Fis géant dames.

Tous ces événements se sont très bien passés.

La nuit du pompon rouge a réuni plus de 12 000 personnes sur le front de neige de Plagne Bellescôte dans une ambiance festive et détendue. Le concept retenu depuis deux ans est celui qui convient à la station de La Plagne.

Concernant les stades de slalom, Laurent ASTIER explique qu'une réflexion est en cours pour savoir si ces derniers doivent continuer à être gérés par la Maison du tourisme.

Lors de la Fis Géant, le savoir faire et la compétence des services ont été reconnus et le délégué FIS de la Fédération Française de Ski a été fortement impressionné et a remercié pour la bonne organisation. En revanche, dans la gestion du quotidien de ces stades, il s'avère que des difficultés apparaissent. Il serait important d'envisager peut être d'embaucher des commerciaux pour promouvoir ces stades et notamment le stade Jean Luc CRÉTIER qui a été reconnu comme l'un des plus beau stade par le délégué FIS de la Fédération Française de Ski.

Laurent ASTIER poursuit par la mise en place des Plagne Helper's en complément des policiers municipaux le samedi. Concernant l'équipe installée à la Roche, il a été constaté que les touristes ne s'arrêtent pas. Cet emplacement n'a donc pas été maintenu la deuxième semaine.

En revanche, les Plagne Helper's positionnés dans chaque station d'altitude ont été très appréciés par la clientèle. Ils apportent une vraie plus-value en terme de service et d'accueil, et sont très complémentaires aux missions de la police municipale.

Laurent ASTIER rappelle que la coupe du monde de bobsleigh et skeleton aura lieu du 26 janvier au 1er février 2015. Concernant l'été, la Maison du tourisme travaille déjà sur le programme et la manière de dynamiser la saison.

La maison du tourisme a pris contact avec Sébastien Spehler,

double vainqueur de la 6000D en 2013 et 2014, en vacances actuellement sur La Plagne, pour lui demander d'organiser des stages de trail puisque la station proposera des parcours permanents dès l'été prochain.

Laurent ASTIER conclut en précisant que le dossier sur les vélos électriques est toujours d'actualité et se poursuit afin d'être opérationnel cet été.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Monsieur le maire passe la parole à Michel ASTIER PERRET. Michel ASTIER PERRET informe l'assemblée que le projet de la cuisine centrale est à l'ordre du jour du bureau communautaire du 06 janvier 2015. Il demande à monsieur le maire si un compte rendu de cette réunion pourra être transmis au conseil municipal.

Michel ASTIER PERRET rappelle que les élus ont tous été destinataires d'un questionnaire relatif au projet de territoire de la COVA et aux transferts de compétence. Il est important que chacun prenne le temps d'y répondre.

Monsieur le maire ajoute qu'un débriefing sera réalisé au sein du conseil municipal avant de transférer les réponses à la communauté de communes des Versants d'Aime.

Monsieur le maire informe les élus que le projet de la cuisine centrale sera juste présenté lors du conseil communautaire du 14 janvier et non plus délibéré comme il était prévu au départ. Christiane CHARRIERE ajoute que la communauté de communes du canton d'Aime envisage de faire une réunion d'information sur ce projet pour l'ensemble des élus du canton le 27 janvier 2015.

WEEK END DU 27 ET 28 DÉCEMBRE 2015

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion est prévue entre les maires, le préfet et la sous préfète afin de faire un point sur le week end des 27 et 28 décembre, et de mettre en évidence les difficultés rencontrées. L'objectif étant que cette journée noire ne se reproduise pas.

Il ajoute qu'un courrier a été envoyé à l'ensemble des sociétés de transport de la commune en leur indiquant que les jours d'arrivées/départs et de fortes chutes neige, les cars devront obligatoirement sortir chaînés de leur entrepôt.

Monsieur le maire fait part de sa fierté d'être maire de Macot La Plagne, après avoir pu constater l'implication et la solidarité déployées lors de ces événements. Il salue le travail des élus, des services municipaux, de la Maison du tourisme, du conseil général, des pompiers, de la gendarmerie, des bénévoles et des socio professionnels qui ont proposé spontanément leur aide, leur soutien ainsi que des hébergements pour les touristes bloqués sur la route.

Il fait part des retours très positifs de la clientèle qui a fortement apprécié l'accueil et l'aide apportés.

L'ordre du jour étant épuisé,

monsieur le maire lève la séance à 21h00

Prochain conseil municipal

le lundi 02 mars 2015 à 19h00, vote du budget

Prochain conseil communautaire

le mercredi 25 février 2015 à 18h30 au chalet à Aime

(les conseils communautaires sont également ouverts au public)

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 100 000 € HT ET AVENANTS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 14/20	Mission d'architecte urbaniste conseil pour le projet d'aménagement de Plagne Centre	EPODE	MBC Max 10 000 €	MBC Max 12 000 €
MAPA 14/21	Fourniture de denrées alimentaires pour les écoles	TRANS-GOURMET	MBC Max 40 000 €	MBC Max 48 000 €

PLAN D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Le week-end du 27 décembre 2014, la salle polyvalente de Macot chef lieu, la salle omnisports de Plagne Centre, la salle polyvalente de Plagne Bellecôte et la salle des congrès à Belle Plagne se sont transformées en hébergement d'urgence pour accueillir les naufragés de la neige. Les habitants et les socio-professionnels de la commune ont répondu présent pour proposer leur aide et des hébergements aussi bien au village que sur la station. Les élus de Macot La Plagne les remercient vivement pour ce beau geste de solidarité.

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste d'hébergeurs pouvant accueillir des personnes en cas de déclenchement du dispositif d'hébergement d'urgence, merci de bien vouloir transmettre en mairie, vos noms, prénoms, adresse, numéro de téléphone et le nombre de personnes que vous êtes en mesure de loger en cas d'urgence. Si vous disposez d'une adresse mail, merci également de nous la transmettre afin que nous puissions vous prévenir en cas de pré-alerte.

De même, si vous souhaitez vous inscrire comme bénévole en cas de déclenchement d'un plan communal de sauvegarde, merci de nous transmettre vos coordonnées.

LA SALLE POLYVALENTE DE MACOT CHEF LIEU
LE 27 DÉCEMBRE 2014



LA PLAGNE, DANS LA NUIT DU 27 DÉCEMBRE AU
28 DÉCEMBRE 2014



LES VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Jean-Luc Boch, maire de Macot La Plagne et ses élus ont présenté les vœux de la municipalité à Macot et à La Plagne, les 6 et 7 janvier. Il a profité de ce moment de rencontre pour évoquer le travail réalisé depuis neuf mois, dont la régularisation de plusieurs dossiers d'échanges de terrains et la finalisation du dossier relatif à la nouvelle résidence de tourisme à Plagne Villages. Monsieur le maire a ensuite annoncé les projets à venir, en particulier le réaménagement complet de la place Perrière. L'équipe municipale travaille actuellement à la redynamisation de l'été avec une réflexion sur le VTT et le vélo électrique. Concernant la problématique du stationnement, la nouvelle municipalité étudie la possibilité de proposer de nouveaux emplacements sur l'ensemble des stations. Jean-Luc BOCH, Auguste PICOLLET, conseiller général du canton d'Aime, et Elisabeth CASTELLOTTI, sous-préfète de la Savoie, ont successivement présenté leurs vœux à l'assemblée. Les deux cérémonies se sont clôturées autour de la traditionnelle galette des rois.

VOEUX MACOT, LE 06 JANVIER 2015



VOEUX LA PLAGNE, LE 07 JANVIER 2015



Le 09 janvier, monsieur le maire et les élus avaient convié l'ensemble du personnel communal pour leur présenter leurs vœux et partager la galette des rois. Monsieur le maire a remercié le personnel pour son implication et le travail réalisé durant ses huit premiers mois.



Manifestations

19 février 2015
Born to be show

Spectacle du club
des sports de
La Plagne

**Stade Jean Luc
CRETIER**
à Plagne Centre
A partir
de 18h30



3 mars 2015
Les flambeaux de l'espoir

descente aux flambeaux de Belle Plagne à
Plagne Bellecôte pour la mucoviscidose
Information : Maison du tourisme
04.79.09.02.01

5 au 16 avril 2015
Subli'cimes ***New***

6 sommets, 6 sensations :

Pour les "accros au farniente et à la détente" :

- Snow Mix'N Beach:
Plage privée au Bécoin avec sable, transats,
cabines de plage, performers et DJ
- Zen Altitude à l'Arpette
avec cours de Tai Chi sur les crêtes, jacuzzi,
sauna et massages sur musique classique

Pour les "amoureux du grand Nord" :

- Frisson du Grand Nord :
Safari polaire à Grande Rochette avec
rennes, chiens loup et village lapon.

Pour les "amateurs de sensations"

- à Roche de Mio :
- Adrénaline des Airs : Simulateur de chute
libre, slack line et accro bunji

*Pour les «familles, les (grands) enfants et les
gourmands" :*

- Le pays des contes et légendes : Cabane
remplie à craquer de confiseries au Fornelet
avec héros de contes et légendes
- Les mômes s'éclatent : Structures gonflables
et originales à la Rossa

Informations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Le bulletin bi-annuel de la communauté de
communes des versants d'Aime «Versants
mag'» a été distribué dans les boîtes aux
lettres de Macot La Plagne au mois de janvier.
Si vous n'avez été destinataire de ce dernier,
vous pouvez vous faire connaître en mairie
afin de répertorier les secteurs non couverts.
Des exemplaires sont également en distribu-
tion libre en mairie de Macot la Plagne.

Recyclage des forfaits : un test concluant

Au cours de l'automne 2014, les stations de
ski de la Plagne, des Arcs et de Valmorel
ont regroupé leurs forfaits usagés afin de
tester leur recyclabilité. Cette action a été
coordonnée par le SMITOM de Tarentaise en
partenariat avec la communauté de com-
munes des Versants d'Aime et le centre de tri
Valespace situé à Chambéry. Au total, 600
kg de plastique ont été détournés de l'inciné-
ration pour être valorisés en PVC en France
et dans les pays frontaliers.

28 mars 2015

Tournoi de belote

organisé par le comité des fêtes - à partir de
20h00 - salle polyvalente de Macot chef lieu -
20 euros la doublette - inscriptions sur place

Bibliothèque La Plagne

Information et réservation au 04.79.22.45.38

17 février 2015 à 18h30
**«Gé des histoires dans mes
tiroirs»,**

spectacle de contes de Géraldine Maurin,
pour petits et grands, jeunes et vieux, beaux
et laids, minces et gros, sots et malins, riches
et pauvres. Salle omnisports Pierre LEROUX
à Plagne Centre - Gratuit à partir de 3 ans-
Places limitées

26 février 2015 à 17h30
**«Pas de pitié pour les poupées
B»** spectacle théâtral par la compagnie
«comme tes pieds».
A partir de 7 ans - Gratuit - Places limitées